



ASSOCIATION MONTIGNY INTERNATIONAL
9 place George Sand
78180 MONTIGNY le BRETONNEUX
mail to: ami_montigny@hotmail.com
Site : <https://www.amimontigny78.eu>

Procès-verbaux des

Assemblées Générales Extraordinaire et Ordinaire du 20 janvier 2024

Avant l'ouverture de l'Assemblée Générale, 96 personnes sont inscrites sur la liste d'émaragement, 94 adhérents de plus de 16 ans à jour de leur cotisation, et 2 membres de droit. Le quorum requis par les statuts en vigueur est de 48 présents et représentés.

Après l'émaragement et la validation des pouvoirs, les scrutateurs décomptent 49 membres présents et 18 représentés, soit 67 votes potentiels à l'ouverture de la séance.

Mme la Présidente Anne-Elisabeth Lavigne ouvre l'Assemblée Générale Extraordinaire.

Elle présente ses vœux de nouvelle année à l'Assemblée.

Jean-Loup Leplat et Jean-Pierre Pluyaud sont désignés scrutateurs.

François Adroit est désigné secrétaire de séance.

1- Motivation de ces Assemblées Générales Extraordinaire et Ordinaire :

Les résolutions proposées à votre approbation orienteront les actions du Conseil d'Administration et légitimeront vos administrateurs et leurs arguments lors des réunions de concertations avec la Mairie.

2- Modifications des Statuts :

Mme la Présidente rappelle les modifications majeures apportées aux statuts, sachant que chacun a pu lire les documents associés à la convocation de cette Assemblée.

Le réseau des familles d'accueil constitue la raison d'être de notre Association.

Seuls les cotisants sont membres de l'AMI. Il n'y a plus de membre de droit.

Le montant des cotisations est approuvé en Assemblée Générale.

Deux Conseillers Municipaux – membres de l'AMI – expriment la voix de la Commune au sein du Conseil d'Administration.

Les quorums et les majorités requises aux Assemblées Générales sont précisés.



ASSOCIATION MONTIGNY INTERNATIONAL
9 place George Sand
78180 MONTIGNY le BRETONNEUX
mail to: ami_montigny@hotmail.com
Site : <https://www.amimontigny78.eu>

Lors du vote d'approbation les scrutateurs constatent que **les statuts modifiés sont adoptés à l'unanimité des 67 membres présents et représentés.**

Pour mémoire, le quorum des deux tiers des inscrits (64) et la majorité des trois quarts des présents et représentés requis par les nouveaux statuts sont dépassés.

Un adhérent arrive à l'ouverture de l'Assemblée Générale ordinaire.

Mme la Présidente ouvre l'Assemblée Générale Ordinaire :

1- Règlement intérieur :

Ce nouveau règlement intérieur décrit les pratiques de gestion appliquées par le Conseil d'Administration. Le principal article concerne l'affectation des ressources de l'AMI :

Les cotisations sont affectées aux dépenses administratives et aux charges des manifestations organisées à Montigny accessibles à tous ses membres.

La subvention est affectée à la prise en charge partielle des frais de transport hors de Montigny et aux manifestations accessibles aux habitants de la commune ou des villes jumelles.

Lors du vote d'approbation les scrutateurs constatent **l'abstention d'un membre, et l'approbation de 67 membres. Le règlement intérieur est adopté.**

Un adhérent avec un pouvoir rejoint l'Assemblée.

2- Propositions AMI de convention de partenariat et de coopération avec la Mairie :

Depuis 35 ans, les relations entre l'AMI et la Mairie se sont épanouies sans convention de partenariat. En deux saisons, elles se sont étioilées par la raréfaction voire l'absence de réunions de concertation avec la Mairie alors même que nous étions demandeurs.

En novembre 2022, la Mairie émet le souhait d'établir une convention de partenariat.

En décembre 2022, la Mairie nous remet une convention historique rédigée en 2005.

En janvier 2023, la Mairie nous envoie son projet au formalisme très juridique.

Fin juin 2023, l'AMI dépose en Mairie sa proposition de convention de coopération.

Depuis février 2023, malgré des demandes réitérées à chaque CA, la Mairie ne nous a proposé aucune réunion d'échanges sur ce sujet qu'elle a pourtant initié.



ASSOCIATION MONTIGNY INTERNATIONAL
9 place George Sand
78180 MONTIGNY le BRETONNEUX
mail to: ami_montigny@hotmail.com
Site : <https://www.amimontigny78.eu>

Mme la Présidente résume les principales mentions de notre proposition de convention de partenariat et de coopération :

La parité juridique et l'autonomie de l'Association.

La clarification des rôles respectifs de la Commune et de l'AMI, notamment des soutiens apportés par la Municipalité à l'AMI.

Les remerciements aux familles d'accueil et à leurs hôtes nous paraissent nécessaires.

Aux questions des membres de l'Assemblée qui déplorent tous l'absence de réunions de concertation avec la Mairie, Mme la Présidente constate aussi le refus de réunions pour la préparation de l'accueil des délégations des villes jumelles.

Mme la Présidente demande que notre proposition de convention soit confortée par un vote de soutien dans la perspective d'éventuelles réunions de concertation.

Les scrutateurs constatent 7 abstentions, et 63 votes de soutien à la proposition de l'AMI.

Madame la Présidente et les administrateurs remercient Jean-Loup Leplat pour son assistance juridique et ses conseils dans l'élaboration des statuts, du Règlement intérieur.

3- Budget révisé 2024 :

Mr le Trésorier, Patrick Sbarra présente le budget prévisionnel révisé.

La réduction de la subvention municipale à 2000€ pour la seconde année consécutive est confirmée. Nos projets de dépenses doivent être contractés de plus de 5000€.

En application de l'article 4 du nouveau Règlement intérieur, le Conseil d'administration propose de reconduire la cotisation d'adhésion à son montant actuel (stable depuis 2015).

Outre la suppression du déplacement à Wicklow en raison des prix aériens excessifs, les prises en charge des frais de transport sont ramenées à 10% pour le mode aérien et à 20% pour le mode routier. Ce sont donc les contributions des participants aux voyages qui compenseront la baisse de la subvention municipale.

Le budget révisé est proposé avec un déséquilibre de 1300€, moindre que celui du budget initial, de 1900€. La trésorerie disponible s'amenuisera progressivement.

A l'unanimité des 70 membres présents et représentés, le budget révisé est approuvé.



ASSOCIATION MONTIGNY INTERNATIONAL
9 place George Sand
78180 MONTIGNY le BRETONNEUX
mail to: ami_montigny@hotmail.com
Site : <https://www.amimontigny78.eu>

4- Résolution d'orientation pour l'élaboration des programmes :

Mme la Présidente présente cette résolution, et l'alternative soumise au vote :

Option 1 – Restreindre les voyages de rencontre entre les familles d'accueil des villes jumelles, réduire les délégations, renoncer à des manifestations.

Option 2 – Préserver le programme de voyages hors les murs, afin d'entretenir les relations entre les adhérents des associations et comités de jumelage, y compris en diversifiant les lieux de rencontre, accepter tous les candidats aux voyages, y compris avec des hébergements hôteliers, et maintenir les animations prévues.

A l'unanimité des 70 membres présents et représentés, l'option 2 est choisie.

En l'absence de questions diverses, **Mme le Présidente et les administrateurs remercient les adhérents présents et représentés pour la confiance et la légitimité renouvelées que manifestent sans aucune ambiguïté les votes des résolutions au cours de ces Assemblées.**

Les Scrutateurs

Jean-Loup LEPLAT

Jean-Pierre PLUYAUD

Le Secrétaire de séance

François ADROIT

La Présidente de l'AMI

Anne-Elisabeth LAVIGNE